SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE OERMINGEN

VOTRE COMMISSION LOCALE

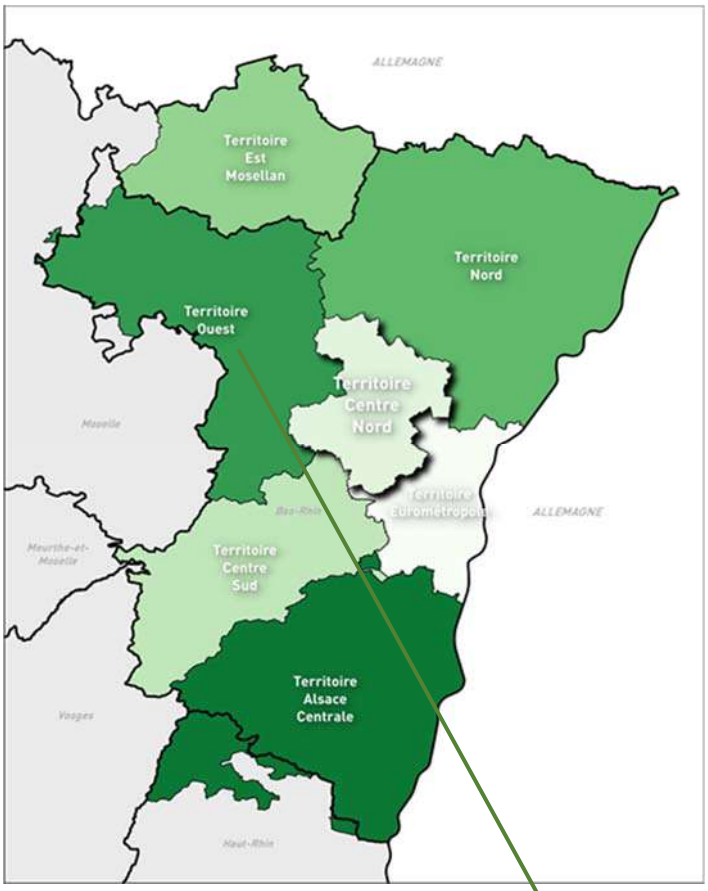

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE
Nom : **PÉRIMÈTRE D'OERMINGEN**
Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2018
Membre du SDEA depuis : 04/02/1971

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

Vos usagers

- 447 abonnés
- 1 261 habitants desservis

Vos volumes

- 57 242 m³ assainis
- 128 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST
Centre de rattachement : Saverne

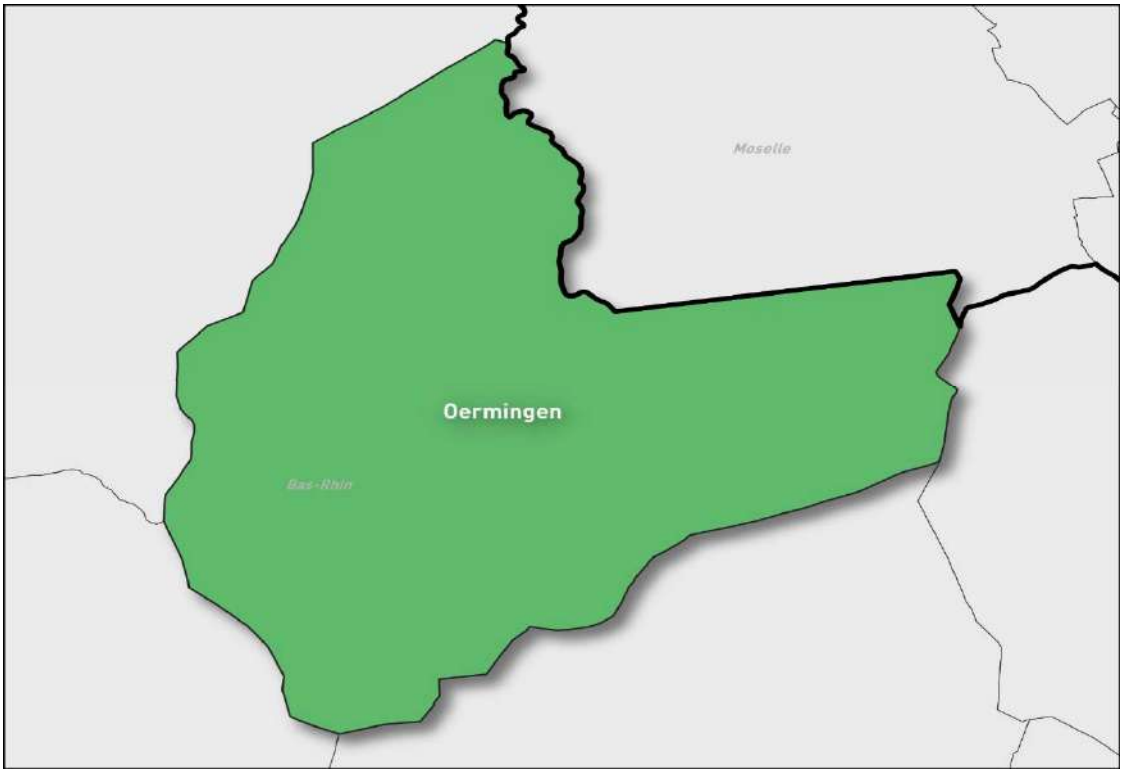

VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Simon SCHMIDT

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.

Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station(s) d'épuration
- 1 bassin(s) d'orage
- 8 déversoir(s) d'orage
- 2 station(s) de pompage
- 15,54 km de réseaux communaux
- 283 bouches d'égout

	CAPACITÉ	
	m³/jour	Equiv-hab
Oermingen	605	1 910

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	94	94
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100 %	100 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 0,00 € HT/an
- Part variable :1,50 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,50 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,906 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

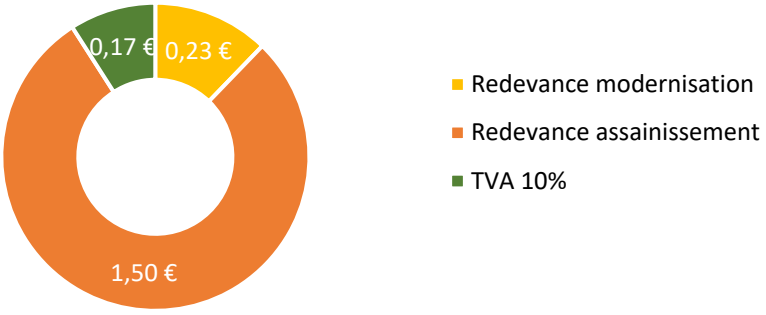

Affectation pour 100 € de recette

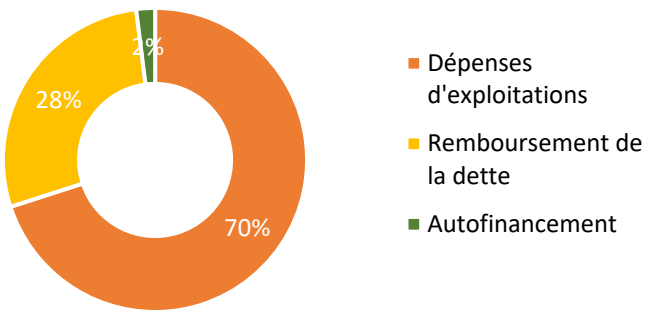

Evolution des tarifs de l'assainissement

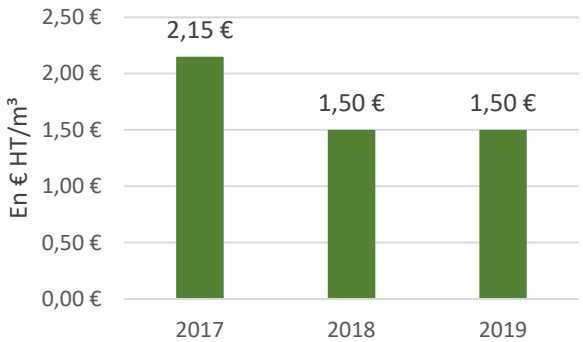

ASSAINISSEMENT 2019 > PÉRIMÈTRE D'OERMINGEN

TERRITOIRE OUEST

Montant des investissements

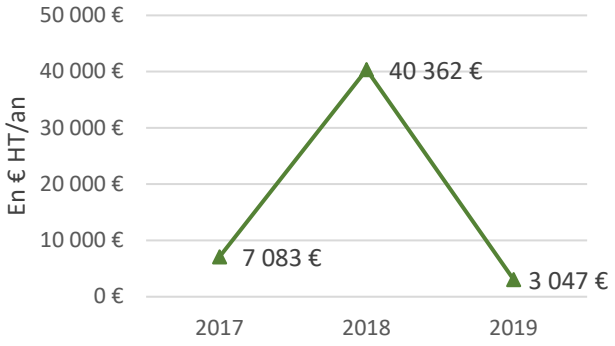

Evolution des volumes assujetis à la redevance assainissement

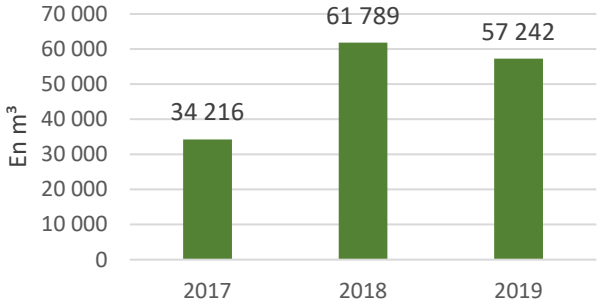

A partir de 2018, les volumes Assainissement du périmètre d'Oermingen présentés intègrent le volume du Centre pénitentiaire auparavant facturés directement par la Commune.

En 2019, le périmètre poursuit son désendettement avec une durée d'extinction de la dette de 8,42 ans et un capital restant dû de 251 406 € au 31 décembre 2019.

Le tarif reste stable, à 1,50 € HT pour une facture de 120 m³.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,2 ans	Epargne insuffisante	8,4 ans
Capital restant dû	306 335 €	279 286 €	251 406 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	1 822 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur http://www.eau-rhin-meuse.fr

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

➢L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux

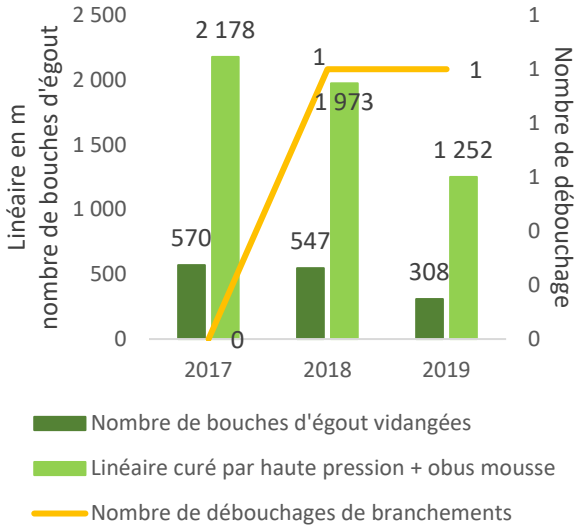

CHIFFRES CLÉS

➢ 9,4	tonnes de sables extraits du réseau
➢ 1,25	km de réseaux curés
➢ 8,04	% taux de curage
➢ 2	nettoyages de stations de pompage
➢ 308	bouches d'égout vidangées
➢ 1	débouchage de branchement

➢L'entretien et exploitation des stations de pompage

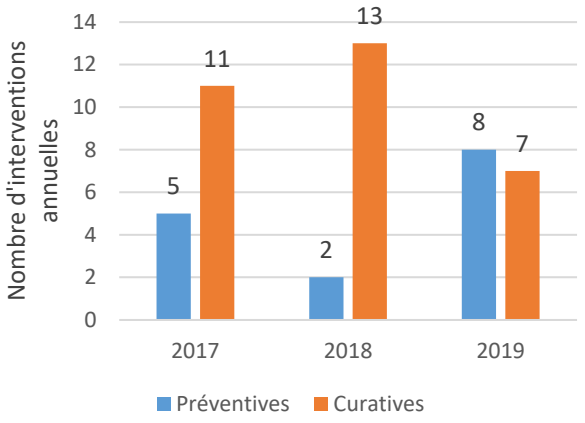

➢Renouvellement d'équipements sur stations de pompage

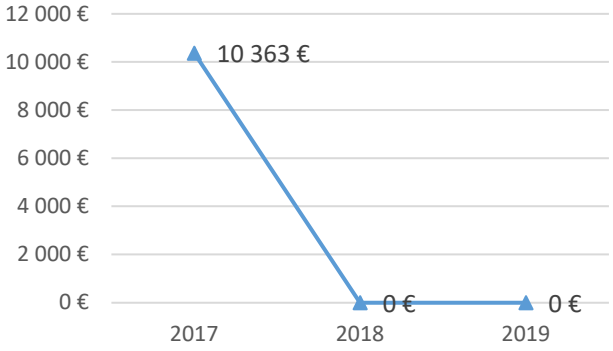

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	9	9
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curative a diminué en 2019 sur les stations de pompage d'eaux usées. Cette baisse est liée à une réduction du nombre d'interventions sur la station de refoulement route de l'Etang.

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

Industriels

Industriel : CENTRE DE DETENTION à Oermingen

1 Industriel dont 0 (*) conventionné avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux

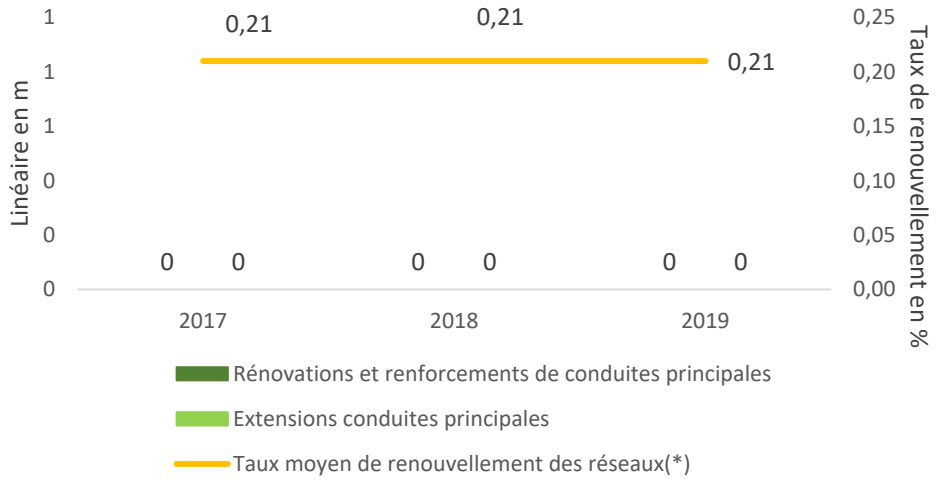

ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➢Évolution des débits moyens entrant sur la station

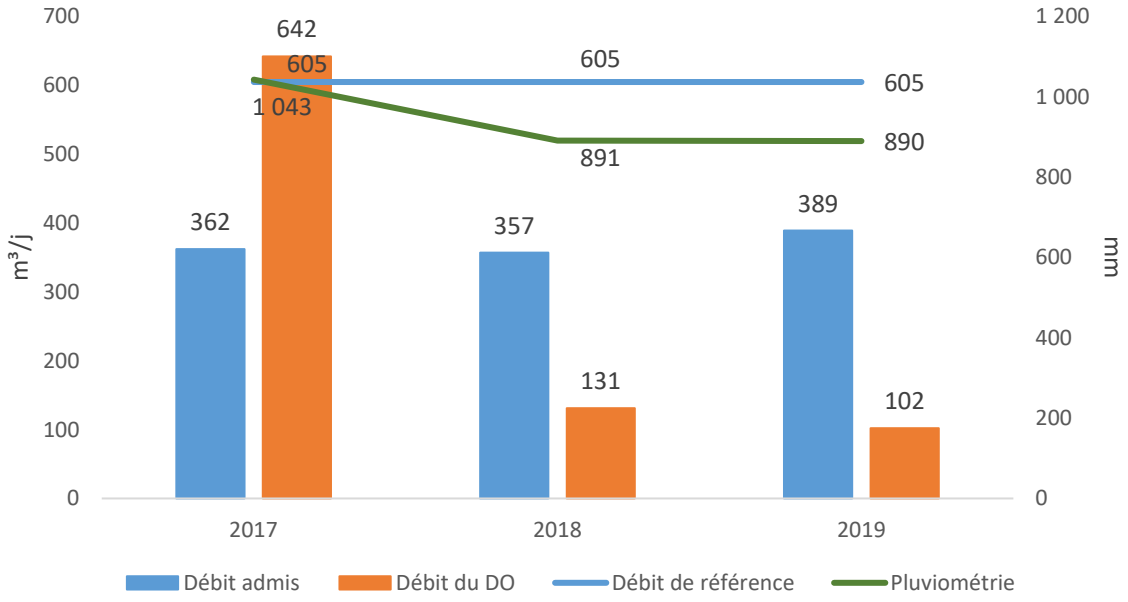

➢Évolution des charges moyennes entrant sur la station

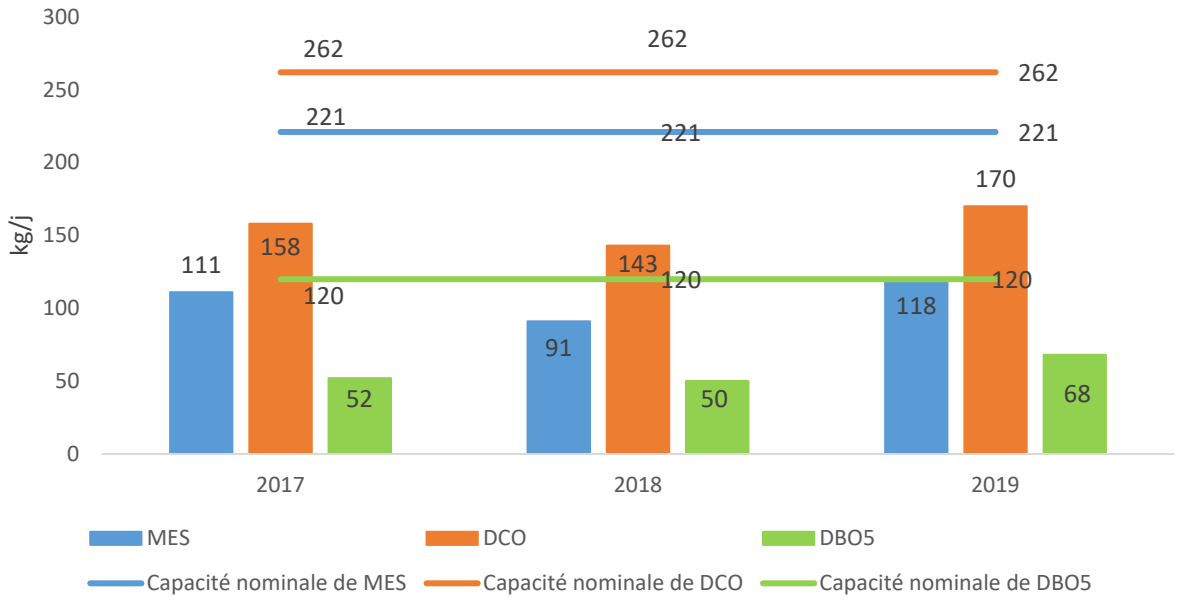

La charge hydraulique représente 64 % de la valeur nominale, contre 65 % pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Oermingen	64 %	65 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	ND	NC
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	92 %	100 %	92 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Le débit moyen admis est en hausse par rapport à 2018 (+ 9%) avec une pluviométrie stable. 2019 est la deuxième année complète avec la mesure quotidienne du volume déversé en tête de station.

La moyenne de 102 m³/j déversés est assez élevée par rapport aux 389 m³/j admis : 21 % des volumes arrivant ne sont ainsi pas admis sur la filière de traitement (27 % en 2018), étant néanmoins précisé que les déversements s'effectuent en temps de pluie et sont de ce fait dilués.

Le nombre de jours avec surverse est très important (103), et révèle la présence d'eaux claires parasites dans le système d'assainissement.

L'analyse de l'évolution par les « charges » admises est plus délicate puisque contrairement aux volumes qui sont enregistrés quotidiennement, les charges sont calculées une fois par mois lors des bilans entrée/sortie, douze jours ne reflètent donc pas exactement l'année.

NB : Les capacités nominales (MES, DCO et DBO5) ont été recalculées selon une semaine type (5 jours de temps sec + 2 jours de temps de pluie) ce qui est plus représentatif de la capacité de la station que la capacité nominale de temps sec. La tendance serait à la hausse (+30% pour les MES, +19% pour la DCO et + 36% pour la DBO5).

Avec une capacité nominale de 1 910 équivalents-habitants, la station est soumise à autosurveillance de la surverse en tête par une estimation des débits rejetés, mais la réglementation n'impose pas d'évaluer les charges sous 2000 EH. Ainsi les indicateurs sont calculés uniquement "sans surverse".

Sur les douze bilans entrée/sortie réalisés, celui du 5 août est non conforme car le rendement d'abattement du phosphore ne respecte pas le rendement minimum exigé par l'arrêté préfectoral de rejet du 4 juin 2014 (29 % au lieu de 40 %). Le taux de conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse (% de bilans conformes) est donc de 92 %. Avec douze contrôles, l'arrêté tolère jusqu'à deux conformités donc le taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse (conformité globale du rejet en application de l'arrêté de rejet et de ses tolérances) est de 100 %.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➢Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

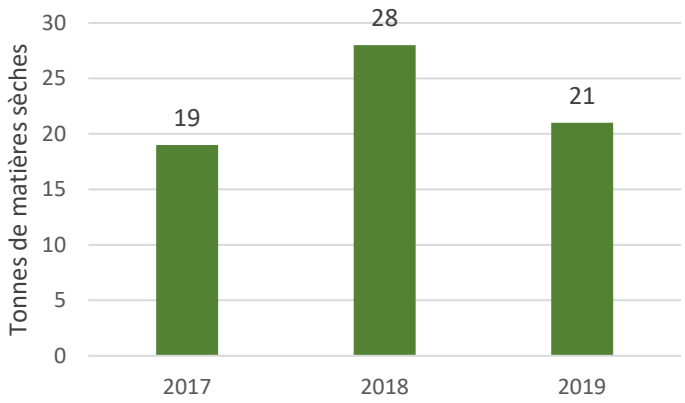

À noter

En 2019, la production de boues (21 tMS) retrouve un niveau comparable à 2017 (19 tMS), après une année 2018 marquée par une production élevée de 28 tMS en lien avec l'opération de vidange-nettoyage des ouvrages effectuée pour remplacer les diffuseurs d'air du bassin d'aération.

La filière d'élimination des boues est l'épandage direct. Un agriculteur met à disposition une vingtaine d'hectares.

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurés dans les boues sont inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres marquants sont le cuivre avec 20 % de la norme et le zinc avec 37 % de la norme.

➢Éliminations des boues

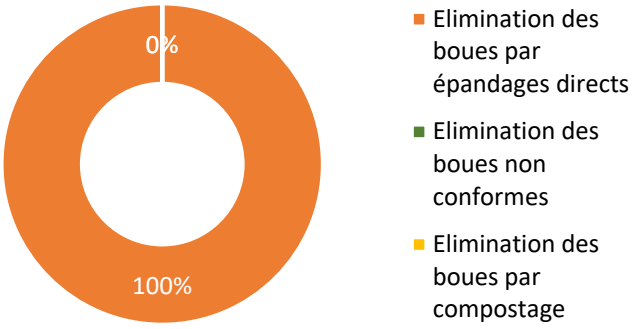

ÉNERGIE CONSOMMÉE

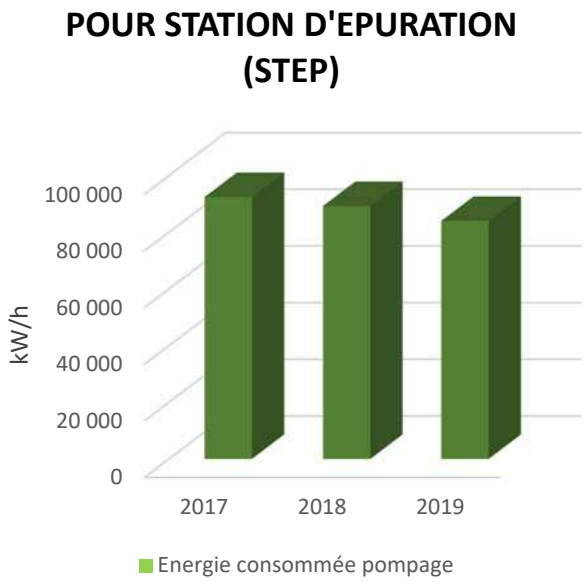

À noter

Le graphique correspond à l'évolution de la consommation cumulée du poste de refoulement et de la STEP.

Avec 83 996 kWh consommés en 2019 (contre 89 252 kWh en 2018), la consommation d'énergie électrique du système est en baisse (-5,9 %).

VOTRE ACTUALITÉ

AUTRES INFORMATIONS

Les surverses mesurées en tête de STEP (volumes déversés, nombre de jours) apparaissent trop élevées vis-à-vis de l'arrêté du 21 juillet 2015. Leur réduction constituera un objectif d'amélioration du système d'assainissement par des opérations de type réduction d'ECP, déconnexion de surfaces pluviales, ...

JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

> Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
> Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainisement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
Épluchures Fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- EU : Eaux usées
- PPEU : Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE
source : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.

- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel…) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b.

- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.

- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.

- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants

- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3

➢ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 261
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	21 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (valeur au 01/01/2019)	1,91 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,21 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92 %**
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	8,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)
** taux « sans surverse » car pour STEP <2000 EH, pas de calcul de charge avec surverse